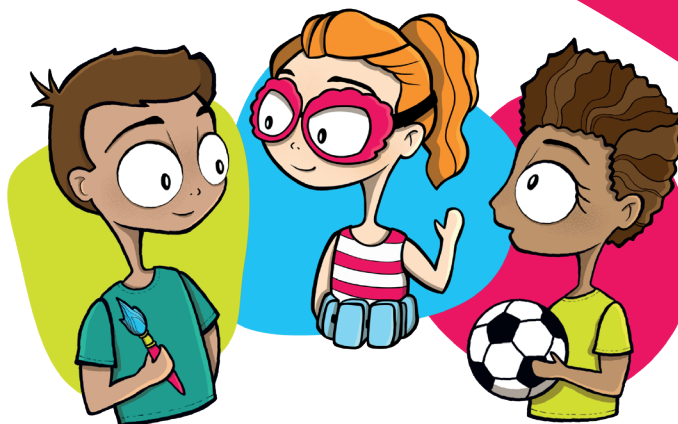


**SOIRÉE
D'INFORMATION**

**Jeudi 26 juin 2025
18 h 30**

Sur chacun des
sites de camp
de jour



**CAMP
DE
JOUR**
CHAMBLY

ÉTÉ 2025

30 juin
au 15 août

**GUIDE DU PARENT
CAMP DE JOUR**

RENSEIGNEMENTS

inscriptions@ville.chambly.qc.ca
450 658-2711



CHAMBLY

DATES DES CAMPS DE JOUR

- 30 juin au 15 août
- 18 au 22 août - Semaine des voyageurs
(8^e semaine de camp à places réduites – 4 à 12 ans)

HORAIRE

- Camps de jour : 9 h à 16 h
- Service de garde : 7 h à 9 h et 16 h à 18 h

FRAIS DE RETARD

Des frais de retard de 5 \$ par tranche de 5 minutes seront exigés aux parents qui arrivent :

Camps de jour : après 16 h

Service de garde : après 18 h

SEMAINE DES VOYAGEURS

Du 18 au 22 août, la Ville de Chambly offre une sortie extérieure différente chaque jour. Le départ s'effectue à 9 h tous les jours au Pôle culturel de Chambly (1625, boul. De Périgny). L'inscription au coût de 60 \$ inclut le service de garde offert de 7 h à 9 h et de 16 h à 18 h. Le port du chandail de camp de jour est recommandé.

SITES DES CAMPS

SITES

École Madeleine-Brousseau

ADRESSES

170, boul. Lebel

GROUPE D'ÂGE

Mini-recrues (4-5 ans)
Recrues (5-6 ans)

École secondaire de Chambly

535, boul. Brassard

Dégourdis (7-8 ans)
Apprentis (9-10 ans)
Doyens (11-12 ans)
Thématiques (7-10 ans)

Pôle culturel de Chambly

1625, boul. De Périgny

Multi-âges : jeunes de 4 à 12 ans

COORDONNÉES

Veuillez communiquer tout changement de coordonnées (adresse et téléphone) en avisant le Service loisirs et culture :

Réception du service : 450 658-2711

Courriel : inscriptions@ville.chambly.qc.ca



RATIOS D'ENCADREMENT

Les camps de jour de la Ville de Chambly sont conformes au **Cadre de référence pour les camps de jour municipaux**, statut attribué par l'Association des camps du Québec.

GROUPES D'ÂGE RATIOS ANIMATEUR/ENFANTS

4-5 ans	▶	1/8
5-6 ans	▶	1/10
7-8 ans	▶	1/12
9-10 ans	▶	1/15
11-13 ans	▶	1/15



JOURNÉE TYPE AU CAMP DE JOUR

HORAIRE	ACTIVITÉS
7 h à 8 h 55	▶ Service de garde
8 h 55 à 9 h 15	▶ Prise de présence ou déplacement
9 h 15 à 10 h 30	▶ Activités sportives ou activités selon la spécialité Par exemple : yoga, période d'entraînement, karaté, Zumba, danse
10 h 30 à 10 h 45	▶ Collation
10 h 45 à 12 h	▶ Activités thématiques ou activités selon la spécialité (selon le thème de la semaine) Par exemple : bricolages thématiques, rallyes et chasses au trésor, jeux coopératifs teintés du thème de la semaine, écoute d'un film en petit groupe (activité en cas de pluie)
12 h à 13 h	▶ Dîner et activités organisées
13 h à 15 h 30	▶ Activités sportives ou activités selon la spécialité Par exemple : yoga, période d'entraînement, karaté, Zumba, danse
15 h 30 à 15 h 55	▶ Collation et transfert vers le service de garde
16 h à 18 h	▶ Accueil des parents et service de garde

QUOI APPORTER AU CAMP :

- Sac à dos;
- Maillot de bain, serviette et casque de bain (pour sortie à la piscine et pour les jeux d'eau);
- Crème solaire (il est recommandé d'appliquer la crème solaire avant le départ à la maison pour une protection optimale);
- Dîner froid avec un bloc réfrigérant;
- Deux collations saines;
- Bouteille d'eau réutilisable;
- Casquette ou chapeau;
- Espadrille et bas (soulé fermé obligatoire);
- Vêtement de rechange;
- En cas de pluie : imperméable, bottes d'eau et vêtement adapté;
- Pour les jours de sortie : chandail de camp de jour.

On joue et on s'amuse ! Il est possible que les vêtements se salissent, se perdent ou se brisent.

N'oubliez pas de bien identifier les objets de votre enfant. Un endroit est prévu sur chaque site pour les objets perdus. Le Service loisirs et culture ne peut être tenu responsable des objets perdus ou volés. Les objets personnels, électroniques ou précieux sont donc interdits sur les sites d'animation. De plus, les animateurs ne sont pas autorisés à assurer la garde d'objets appartenant aux enfants.



LES ALLERGIES ALIMENTAIRES :

La Ville de Chambly ne peut garantir un milieu sans allergènes. Plusieurs mesures préventives ont été mises en place dans une **politique de gestion des allergies alimentaires en camp de jour**. Pour consulter la politique, cliquez [ici](#).

RESPONSABILITÉS DES PARENTS :

- Éviter d'inclure dans les boîtes à lunch, des aliments contenant des noix et des arachides, les deux allergènes les plus courants;
- Remplir en détail la fiche de santé de l'enfant et préciser les allergies incluant les signes et les symptômes de l'enfant;
- Remplir le formulaire afin d'autoriser l'affichage de la photo de leur enfant dans le local à proximité de la trousse de premiers soins.

RESPONSABILITÉS DU PERSONNEL DE CAMP DE JOUR :

- Éviter le partage d'aliments, de breuvages, de contenants et de bouteilles d'eau entre les jeunes;
- Se laver les mains avant et après les collations/repas;
- Nettoyer les surfaces entre les collations/repas;
- Sensibiliser les jeunes fréquentant le même groupe d'âge de la gravité des allergies et plus précisément de ou des allergène(s) de l'enfant.

AUTO-INJECTEUR D'ADRÉNALINE

- Si votre enfant souffre d'allergies graves, il doit **TOUJOURS** avoir son auto-injecteur d'adrénaline (ex. : EpiPen) sur lui, à l'aide d'un petit sac attaché à la taille.
- Si l'enfant ne l'a pas en sa possession, il ne pourra pas intégrer le site de camp de jour.

PERSONNEL D'ANIMATION

L'ensemble du personnel reçoit une formation en premiers soins incluant le RCR ainsi que plus de 40 heures de formation et de planification avant le premier jour d'animation. Les animateurs ont aussi un encadrement soutenu avec la présence de superviseurs sur chacun des sites.

PISCINE ET TEST DE NAGE

Tous les enfants* iront une fois par semaine aux bassins aquatiques intérieurs du Complexe aquatique de Chambly. Le déplacement se fera en autobus pour le site de l'école Madeleine-Brousseau.

Un test de nage est requis pour pouvoir déterminer s'ils ont besoin d'une veste de flottaison individuelle (VFI) fournie par la Ville.

Voici la procédure pour le test de nage :

- L'enfant doit nager sur une distance d'environ 10 mètres (un enfant à la fois) et il ne doit pas toucher au fond de l'eau durant le test;
- Tous les enfants âgés de 7 ans et moins doivent porter une VFI;
- Tous les enfants de 8 ans et plus, même ceux ayant été identifiés dans leur fiche santé comme pouvant nager sans VFI, doivent passer un test de nage.

Un sauveteur qualifié et en poste évalue si un jeune ayant nagé la distance requise est quand même à risque parce que celui-ci :

- Est trop petit;
- A peu d'endurance;
- Nage avec de petites difficultés.

Le port d'une VFI sera alors requis

*Pour le groupe d'âge des Mini recrues (4-5 ans), les jeunes auront leur période de baignade en matinée dans la pataugeoire intérieure du Complexe aquatique de Chambly.

INFO-CAMP

L'Info-Camp sera déposé sur le **site web de la Ville de Chambly** le **jeudi précédant la semaine de camp**. Vous y trouverez toutes les informations utiles au déroulement des activités de la semaine.



ENFANT MALADE OU BLESSÉ

Votre enfant doit demeurer à la maison s'il présente l'un des symptômes suivants :

- Diarrhée;
- Éruption cutanée non diagnostiquée;
- Fièvre de 39° Celsius (102° Fahrenheit) ou plus;
- Maladie infectieuse;
- Vomissements au cours des 24 dernières heures.

NOTE : Si un enfant est souffrant au cours d'une journée d'activité, un superviseur communiquera avec vous afin que vous veniez le chercher.

MÉDICAMENTS

- La distribution et l'administration des médicaments demeurent la responsabilité des parents et doivent être effectuées, autant que possible, en dehors du camp de jour;
- Seuls les médicaments prescrits, prêts à être administrés et faisant l'objet d'une autorisation écrite des parents peuvent être distribués ou administrés;
- En aucun cas, le personnel de camp de jour ne peut distribuer et/ou administrer des médicaments en vente libre;
- Si un enfant doit avoir recours à la médication pendant le camp de jour, le parent doit remplir le formulaire *Demande de distribution et d'administration de médicament* et la remettre au superviseur de site.

Pour consulter la politique complète avec la définition des termes, les rôles et responsabilités, [cliquez ici](#).



URGENCE

- Si la Ville de Chambly juge nécessaire ou approprié de transporter un enfant par ambulance (en cas de maladie ou d'accident), les frais encourus seront facturés aux parents.
- Les parents seront contactés immédiatement dans l'éventualité d'une urgence médicale ou autre.

CODE DE VIE

- J'attends toujours les directives de mon animateur lors de déplacements;
- J'évite de mâcher de la gomme sur le site;
- Je ne crache pas, je ne tousse pas et je n'éternue pas INTENTIONNELLEMENT;
- Je m'abstiens de toute forme de violence et je règle mes différends à l'amiable, avec l'aide d'un animateur;
- J'utilise un langage soigné, sans blasphème, ni vulgarité, ni violence;
- Je marche lorsque je suis à l'intérieur d'un établissement;
- Je parle au lieu de crier;
- Je respecte le matériel et les locaux;
- Je respecte les animateurs et accepte chacune de leurs décisions;
- Je respecte les autres, je les aide et les encourage;
- Je respecte les règles de jeu;
- Je respecte les règles établies lors des sorties;
- Je reste avec mon groupe et demande toujours l'autorisation de mon animateur pour aller à la toilette;
- Je participe activement aux activités proposées par l'animateur.

COMPORTEMENTS POUVANT ENTRAÎNER DES MESURES DISCIPLINAIRES

- Bris de matériel intentionnel;
- Conduite inacceptable et intolérable;
- Fugue;
- Impolitesse répétée;
- Lancement d'objets;
- Langage vulgaire ou inacceptable;
- Mordre les autres;
- Objets interdits ou dangereux;
- Refus répétitifs d'obéir aux consignes;
- Intimidation ou violence;
- Autres comportements antisociaux et/ou dangereux.

**TOUS les enfants,
sans exception,
devront se conformer
au CODE DE VIE.**



MESURES DISCIPLINAIRES

La Ville de Chambly s'est dotée d'un plan de mesures disciplinaires applicable en cas de non-respect du code de vie. La suspension ou l'expulsion d'un enfant n'est pas sujette au remboursement des activités, à l'exception d'une suspension définitive.

Trois types d'avertissement sont possibles dans le cas où un enfant ne respecte pas le code de vie ou présente un comportement inacceptable :

1. Un avis verbal expliquant la nature du problème sera donné aux parents.
2. Un avis écrit expliquant la nature du problème. Cet avis doit être signé par les parents pour que l'enfant réintègre le camp de jour.
3. Un avis écrit avec suspension précisant la nature du problème et la durée de la suspension. Cet avis doit être signé par les parents pour que l'enfant réintègre le camp de jour.

NOTE : Un trouble de comportement grave, mettant en péril la sécurité ou l'intégrité des enfants, peut immédiatement conduire à l'application de mesures disciplinaires allant jusqu'à l'expulsion, et ce, sans que les avertissements aient été donnés. La sécurité et l'intérêt général primeront toujours sur l'intérêt particulier. C'est dans cette optique que le Service loisirs et culture traitera tout problème comportemental.

EN CAS D'INTIMIDATION :

La direction des camps de jour souhaite démontrer que l'intimidation n'est pas tolérée aux camps de jour et a créé un avis spécifique à ce type de manquement au code de vie.

**POUR NE RIEN
MANQUER
CET ÉTÉ !**

Visitez notre calendrier
des événements au
chambly.ca pour connaître
l'ensemble de notre
programmation
estivale.

